



COMPTE - RENDU

Réunion du Comité Syndical du **04/03/2021**

(Pour classement et affichage avec annexes)

Le quatre mars deux mil vingt et un à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du SIVU en faveur de l'enfance et de la jeunesse, régulièrement convoqué, s'est assemblé de manière exceptionnelle pour des raisons sanitaires dans l'ancienne salle de Ping-pong de Mornac sous la présidence de Madame RIFFÉ, Présidente.

PRÉSENTS : Monsieur Alain BURLIER, titulaire – Madame Najia El BASRI - Mme Isabelle DESMORTIER, titulaire – Mme Céline DORCHIES, titulaire – Mme Catherine DESCHAMPS, titulaire – Mme Jocelyne BORDAS, titulaire - M Jacques PIOT, titulaire

Invité : Monsieur Damien THOMAS

Excusés : Mme Kharima El HARMOUCHI - M Jean-Christophe PEBRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jacques PIOT

2021-05 DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION 2020

Madame La Présidente rappelle au Comité Syndical les conditions d'approbation du compte de gestion 2020.

Madame La Présidente indique :

- qu'après s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- qu'après s'être assurée que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il appartient au comité syndical d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier et de déclarer que ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le comité syndical est invité à en délibérer,

Le comité syndical à l'unanimité approuve le Compte de gestion 2020 dressé par le trésorier et déclare que ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-06 DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Présentation est faite au Comité Syndical par le doyen d'âge du comité syndical du compte administratif de l'exercice 2020 du SIVU en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse dressé par Mme Alexia RIFFE, Présidente du SIVU Enfance Jeunesse.

Après présentation du budget primitif et du budget supplémentaire de l'exercice considéré et des constatations des identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, proposition est faite par le doyen d'âge, d'approuver le compte administratif 2020 résumé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 753 182.64 €
Recettes de l'exercice	1 724 909.45 €
Réalisations de l'exercice	- 28 273.19 €
Résultat reporté (N-1)	189 676.85 €
Résultat de fonctionnement cumulé (A)	161 403.66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	66 653.93 €
Recettes de l'exercice	37 093.95 €
Réalisations de l'exercice	- 29 559.98 €
Résultat reporté (N-1)	34 799.25 €
Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
<u>Solde des restes à réaliser</u>	0 €
Résultat d'investissement cumulé (B) (hors rar)	5 239.27 €
Résultat global (A+B)	166 642.93 €

Madame la Présidente souligne qu'en raison de la crise sanitaire liée au virus COVID 19, les dépenses et les recettes globales de fonctionnement ont été inférieures au budget prévisionnel.

En dépenses ;

- Dépenses 011 – Charges à caractère général : -10% soit -28298 € malgré des dépenses non prévues d'environ 6000€ en masques, gel hydroalcoolique et autres, et un facture de désembouage du système de chauffage au sol des deux bâtiments ALE et MPE pour un montant de 3458 €
- Dépenses 012 – Charges de personnel : -3% soit -46148€.

En recettes :

- Participations familiales : -25% soit -59287€
- CAF: outre les aides exceptionnelles petite enfance (55000€) et la prise en compte partielle des effectifs de 2019, le versement du solde de prestations de 2018 a généré une recette supplémentaire de 15665 € par rapport au prévisionnel budgété.
- Les atténuations de charges ont été inférieures de 24 179€ au prévisionnel notamment du fait de la période de fermeture qui a diminué l'incidence des arrêts maladie et donc des remboursements.
- La mise à disposition de personnel n'ayant pas pu être réalisée totalement a généré 7218€ de recettes en moins.

En investissement, le budget prévisionnel prévoyait des dépenses réelles à hauteur de 54402 € financées le report d'excédent d'investissement, la dotation aux amortissements et une subvention de la CAF pour des travaux à la Maison de la petite enfance. La crise sanitaire n'a pas permis de réaliser l'ensemble des dépenses prévues. Les dépenses hors remboursement d'emprunt et opérations d'ordre se sont finalement élevées à 13010€ qui n'ont que partiellement mobilisé la subvention de la CAF (liste des investissements réalisés en annexe) .

Investissements 2020

Travaux chauffe eau	multi accueil	1 227,68 €
Films solaires occultant	multi-accueil	5 493,22 €
ordinateurs	ale/admin	3 948,60 €
Mobilier	multi accueil	993,42 €
Lave linge	ale	799,00 €
Sèche linge	Ale	549,00 €

Le comité syndical est invité à en délibérer,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2020 présenté ci-dessus.

2021-07 DÉLIBÉRATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Madame La Présidente, constatant après approbation du compte administratif 2020 que ce dernier présente un excédent d'exploitation cumulé de **161 403.66 €**, propose au comité syndical d'affecter les résultats comme suit :

Fonctionnement

<i>Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1</i>	189 676.85 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2020	- 28 273.19 €
<u>Résultat d'exploitation cumulé</u>	161 403.66 €

Investissement

34 799.25 €

<i>Excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1</i>	
Résultat d'investissement de l'exercice 2020	- 29 559.98 €
Résultat d'investissement cumulé (hors rar)	5 239.27 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €

Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2021	121 503.66 €
Affectation au 1068 en investissement sur l'exercice 2021	39 900.00 €
Affectation au 001 en investissement sur l'exercice 2021	5 239.27 €

Le comité syndical est invité à en délibérer,
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité APPROUVE l'affectation des résultats proposée ci-dessus

2021-08 DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame la Présidente présente le Budget prévisionnel pour l'exercice 2021 avec les précisions suivantes :

Section de fonctionnement

➤ Dépenses :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée, que lors du débat d'orientations budgétaires le 28 janvier 2021 les principes de construction budgétaire avaient été actés en tenant compte du contexte sanitaire et de l'impact estimé sur la fréquentation des services.

- **Multi Accueil** : effectifs enfants constants voire en hausse par rapport à 2019
- Le chapitre 011 -Charges à caractère général a donc été estimé sur la base du réalisé 2019 + 0.2% (hausse d'activité) + 0.5% (coût de la vie) soit une augmentation de 4000€ par rapport au BP de 2020.
- Le chapitre 012 – Charges de personnel, a été évalué au plus près de la situation des agents sur la base des salaires de janvier 2021 et des prévisions d'avancements transmises par le centre de gestion.

L'estimation du 012 du multi-accueil prend en compte le cout du remplacement d'un congé maternité et d'un arrêt longue maladie sur le 1^{er} semestre 2021.

L'augmentation générée par rapport au BP 2020 (charges administratives incluses) est de 1.4% (555000€ au BP2021 /547086€ au BP2020)

Il est précisé que l'absence d'une auxiliaire de puériculture, dont la mutation est prévue au 1^{er} juillet 2021 à l'issue de son congé maternité, génère un déficit du taux de qualification de l'équipe, compensé à titre dérogatoire et en accord avec la PMI, par un taux d'encadrement plus important qui représente 0.37 ETP sur l'année.

Madame la Présidente souligne également que le coût de la masse salariale du multi-accueil avant répartition des charges administratives est estimé à 446751 € soit 20000€ de plus qu'en 2019 incluant les 2 remplacements précités et le renfort dérogatoire pour une valeur 35964 €.La nouvelle organisation de la direction du Multi-accueil installée au cours du dernier trimestre 2020 n'a donc pas alourdi le coût du service puisque la différence nette avec 2019 est de -15964€ malgré le GVT de deux exercices.

- **RAM** : le budget du RAM reste constant basé sur le BP 2020 pour le chapitre 011 et le 012 a été calculé au réel en prenant en compte l'évolution de carrière des agents qui interviennent sur ce service. (EJE 0.8 ETP / Agent technique 0.3 ETP) avec une augmentation de 0.8% .

- **Centres de loisirs** :

- **MERCREDIS** : une baisse de la fréquentation d'environ 10% a été constatée sur les mercredis du dernier trimestre 2020 par rapport à 2019. Compte tenu du contexte sanitaire il est peu probable d'avoir un retour à la fréquentation annuelle 2019. Sur la première partie de l'année 2021, il a donc décidé d'estimer la fréquentation des mercredis en mode dégradé jusqu'au 31 mai 2021 et sur la base de la fréquentation 2019 à compter du 1^{er} juin 2021.

Cette estimation aboutit à une activité de 85% par rapport à 2019. Ce taux a été appliqué au montant du chapitre 011 du BP 2020 pour l'estimation du chapitre 011 de 2021, soit une baisse de 7714 €.

Le chapitre 012 en revanche ne peut pas être impacté de la même manière compte tenu des contraintes imposées par les protocoles sanitaires qui requièrent la présence du même nombre d'animateurs afin de répartir les enfants par commune et d'accompagner les arrivées et les départs sans que les parents ne pénètrent dans les locaux.

- **VACANCES** : le centre de loisirs des vacances n'a pas subi les mêmes variations que celui du mercredi. Une hausse de la fréquentation a même été constatée sur le 4^e trimestre par rapport à 2019.

Selon le même mode de calcul avec une fréquentation basée sur les vacances d'automne et de fin d'année pour les vacances de février, d'avril et un retour la fréquentation de 2019 à partir de juillet, la fréquentation annuelle du centre de loisirs des vacances serait supérieure de

- **Animation Jeunesse** : il est convenu de se baser sur la fréquentation du 4^e trimestre 2020 pour les vacances de février et avril, puis sur la fréquentation 2019 pour les vacances d'été.
- **Séjours courts été** : pas de séjours cette année du fait de l'incertitude sanitaire. En revanche si cela est possible il est demandé de prévoir une sortie en juillet et en août pour l'ensemble des groupes d'âges

Elle précise que le chapitre 012 – Charges de personnel inclut :

- des crédits à hauteur de 45830€ destinés à couvrir le recrutement des agents contractuels saisonniers pour les surcroits d'activité et le remplacement des agents en congés annuel ou en arrêt maladie.
- L'octroi du CIA sur la base de 153€ par agent à temps complet soit 5 480 € au maximum (hors dégressivité liée à la manière de servir)

➤ **Fonds de roulement**

Madame la Présidente attire l'attention du comité syndical sur le fait que la proposition budgétaire ci-annexée prévoit un prélèvement sur le fond de roulement à hauteur de 39900€ pour financer les investissements de fonctionnement ce qui ne permettra pas de le maintenir au niveau de 35 jours comme préconisé par le trésorier principal.

➤ **Recettes**

- Les recettes CAF ont été évaluées en fonction des évolutions estimées de la fréquentation, en fonction du CEJ et des Conventions d'objectifs et de financement liées à la CTG .
- Les participations familiales sont évaluées sur la base du réalisé 2019 et 2020 qui ont permis d'estimer l'activité 2021 des services.
- Les atténuations de charges ont été estimées à la baisse au regard des faits générateurs des remboursements en 2019 et 2020.
- Les recettes prévisionnelles prennent en compte le remboursement des mises à disposition de personnel et de locaux par les communes concernées.

INVESTISSEMENTS

Madame la Présidente présente un programme d'investissements.

En recettes cette section subit une baisse du FCTVA, et une érosion au fil du temps de la dotation aux amortissements liée au faible investissement réalisé ces dernières années.

La subvention de modernisation de la CAF obtenue en 2019 pour le multi-accueil et d'un montant 34 736€ était conditionnée à une dépense de 46145 € qui a été partiellement réalisée à hauteur de 9509.73 € ttc. La subvention n'ayant pas encore été mobilisée, elle a été inscrite en fonction des dépenses éligibles déjà réalisées et des dépenses prévues pour 2021.

Le logiciel de gestion du centre de loisir est en cours d'installation et donnera lieu à une dépense d'investissement de 12831€ financée à hauteur de 7219 €.

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le BP 2021 ci-annexé

Le comité syndical est invité à en délibérer,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité

- **6 voix pour**
- **2 voix contre**

APPROUVE l'affectation le Budget Prévisionnel 2021 ci-annexé.

2021-09 DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET EDUCATIF DU SIVU 2021-2025

Madame la Présidente rappelle que l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles, prévoit qu'un projet éducatif doit être établi par les organisateurs de centre de loisirs sans hébergement. De même, le projet d'établissement du multi-accueil rendu obligatoire par un décret du 1^{er} août 2000 inclut un projet éducatif rédigé par le gestionnaire de l'établissement.

Elle propose à l'assemblée d'approuver le Projet Educatif ci-annexé en précisant qu'il résulte de la concertation menée dans le cadre du Groupe de travail sur le SIVU de demain.

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir le projet éducatif 2021-2025 ci-annexé.

Le comité syndical est invité à en délibérer,

**Après en avoir délibéré Le Comité Syndical, l'unanimité,
APPROUVE le Projet Educatif 2021-2025 ci-annexé**